

SÉANCE DU 18 JANVIER 2021

Convocation a été adressée le 12 janvier 2021 par écrit à chacun des Conseillers Municipaux pour la réunion qui se tiendra le 18 janvier 2021 à 20 h 30 exceptionnellement dans **la Salle du Mille Club, et à huis clos**, pour respecter les règles sanitaires en vigueur contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- 1) Cession tracteur communal
- 2) Demande de subvention FAR 2021 : Projet construction atelier communal
- 3) Demande de subvention DETR 2021 : Amélioration défense incendie
- 4) PLVG Enquête Publique : Plan de gestion du bassin amont du gave de Pau
- 5) Bilan service adduction eau potable et assainissement
- 6) Informations SIAEP d'Argeles et de l'Extrême de Salles
- 7) Questions et informations diverses

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 12 janvier 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans **la Salle du Mille Club, et à huis clos**, pour respecter les règles sanitaires en vigueur contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, sous la Présidence de Monsieur Serge CABAR, Maire.

PRESENTS :

M. Serge CABAR Maire
M. Jacques FALLIERO 1^{er} Adjoint
M. Didier LACABANNE 2^{ième} Adjoint
Mme Valérie MINIER 3^{ième} Adjointe
M. André LATAPIE
M. Guillaume NOGRABAT
Mme Françoise LALLART-GROC
Mme Marina PARROU

ABSENT-EXCUSÉ : Mme Carla MESTRE qui a donné procuration à M. Serge CABAR
Mme Maria AGRA qui a donné procuration à M. Serge CABAR

ABSENT :

M. René ESCAFRE

Secrétaire de Séance :

Jacques FALLIERO

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2020, transmis le 15 décembre 2020, n'ayant fait l'objet d'aucune observation au 21 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents et signé lors de cette séance.

TRACTEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les problèmes rencontrés avec le tracteur communal acquis en 1991 et mis en commun avec la Commune d'AGOS-VIDALOS.

Depuis plusieurs années diverses réparations ont été faites sur ce véhicule. A ce jour ce véhicule n'est plus en service. La panne a été détectée par la Société M.A.G. LAPLAGNE.

Une pièce est en commande sous réserve de stock.

La commune d'AYZAC-OST ne souhaite pas engager des frais supplémentaires sur ce véhicule et souhaite le céder.

Il a été demandé à la Société M.A.G. LAPLAGNE 6 chemin les Arailles 65400 AGOS-VIDALOS d'estimer la valeur actuelle du tracteur, de la bennette 3 points et de la tondeuse arrière 3 points.

Le 12 janvier 2021, M. LAPALGNE directeur de MAG.LAPLAGNE nous a envoyé un mail avec les estimations suivantes :

- Si M. LAPLAGNE arrive à obtenir l'une des pièces, indispensable à la réparation, la valeur de reprise sera de 2 000.00 €. A ce prix il faut déduire 500.00 € de démontage et recherche de panne soit une valeur de reprise de 1 500.00 € nette
- Dans le cas ou il est impossible d'obtenir cette pièce, valeur de reprise 500.00 €, dont il faut déduire 500.00 € de démontage et recherche de panne soit une valeur de reprise de 0 €.
- Bennette 3 points et tondeuse arrière 3 points : 800 € net

Dans le cas de ces éventuelles transactions, ces valeurs sont à partager avec la Commune d'AGOS-VIDALOS

Le Conseil Municipal se prononcera lors d'un prochain conseil municipal, lorsqu'il aura l'ensemble des informations.

2021_01 : DEMANDE DE SUBVENTION FAR 2021 – CONSTRUCTION ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le dossier présenté par les services de l'ADAC concernant le **projet de construction d'un atelier communal**. Il rappelle qu'à ce jour il n'existe pas sur la commune d'atelier dédié à l'agent technique.

Le coût estimé de cette construction s'élève à 59 891.60 € HT soit 72 000.00 € TTC.

Après étude du dossier, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le montant de l'estimation ci-dessus,
- Mandate Monsieur le Maire pour solliciter la subvention au titre du FAR 2021 auprès des services du Conseil Départemental,
- Décide d'inscrire cette dépense au budget communal 2021.

2021_02 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 – AMÉLIORATION DE LA DÉFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire présente le dossier présenté par les services de l'ADAC concernant les travaux **d'Amélioration de la défense incendie du village** pour un montant de 9 200.00 € HT soit 11 040.00 € TTC.

Après étude du dossier, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le montant de l'estimation ci-dessus,
- Mandate Monsieur le Maire pour solliciter la subvention au titre de la DETR 2021 auprès des services de l'État,
- Décide d'inscrire cette dépense au budget communal 2021
-

2021_03 : PLVG ENQUÊTE PUBLIQUE : PLAN DE GESTION DU BASSIN AMONT DU GAVE DE PAU

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2020, portant ouverture de l'enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale concernant le plan de gestion du bassin amont du gave de Pau pour la période 2020-2024, présenté en séance du 14 décembre 2020.

Il rappelle que l'enquête publique a débuté depuis le 06 janvier 2021 et se terminera le 08 février 2021.

Après analyse par les membres du conseil municipal, des modalités et des documents relatifs à cette procédure, disponibles pendant la durée de l'enquête à l'adresse ci-dessous :
<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>

Le plan de gestion 2020-2024 du bassin amont du Gave de Pau est porté par le PLVG (Pays de Lourdes et Vallées des Gaves), structure compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Cette présente procédure d'enquête publique préalable a pour objet les demandes de déclaration d'intérêt général (DIG) et d'autorisation environnementale relatives aux opérations de ce plan de gestion.

Ce plan pluriannuel de gestion, compatible avec les plans et schémas directeurs de gestion des eaux, se traduit synthétiquement sous forme d'actions, relatives à l'intervention sur l'espace rivière, l'amélioration de l'écoulement des eaux, le maintien et la gestion de la végétation des berges, la prévention des espèces envahissantes.

Les objectifs de ces opérations de réhabilitation et d'entretien du plan de gestion d'intérêt général, sont précisés ci-dessous :

- La préservation et restauration du fonctionnement et de l'état écologique des cours d'eau et zones alluviales,
- L'amélioration de la qualité des eaux en favorisant l'autoépuration des rivières par une gestion qualitative de la ripisylve,
- La favorisation de la végétation diversifiée et adaptée pour maintenir les berges,
- La favorisation de la mobilisation des matériaux alluvionnaires et de la continuité sédimentaire,
- Le rétablissement des processus de mobilité latérale du cours d'eau et d'inondation et l'amélioration du fonctionnement hydromorphologique,
- La limitation de la propagation des crues, des inondations et des effets de points durs.

Les différentes opérations sont définies par actions sur l'ensemble des cours d'eau :

- La restauration de la végétation des berges,
- L'entretien et la restauration des berges,
- La restauration des boisements,
- La restauration des annexes alluviales,
- La suppression des obstacles à la mobilité et à l'inondation,
- L'amélioration de la gestion du stock alluvial,
- Le traitement de l'encombrement localisé du lit,
- La lutte contre les espèces envahissantes.

Une programmation prévisionnelle des interventions est précisée sur la période du plan de gestion.

Les coûts cumulés des opérations sont présentés par type d'action, par commune et par cours d'eau.

Ce plan de gestion est financé d'une part, par une partie de la taxe GEMAPI, et d'autre part par les collectivités compétentes (CATLP et CCPVG).

Les actions de restauration sont financées en partie par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Occitanie et le Département des Hautes-Pyrénées.

Les cours d'eau concernés, situés sur la commune d'AYZAC-OST sont le Gave de Pau et le Bergons.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Précise que ce plan de gestion doit contribuer d'une part à l'amélioration des conditions d'écoulement des eaux et d'autre part à limiter les risques de débordements,
- Souhaite être informé au préalable des opérations d'entretiens prévues sur la Commune,
- Demande à avoir un état détaillé annuel des actions d'entretien sur les cours d'eau concernés (Ruisseau du Bergons et Gave de Pau),
- Rappelle que cette action d'intérêt collectif, de prévention relative aux opérations de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau, réalisés par le PLVG dans le cadre de sa compétence GEMAPI, correspond aux mesures de prévention, de protection et de sauvegarde telles que défini dans le règlement du PPRN approuvé le 1 septembre 2019,
- Demande à ce que les remarques émises soient prises en compte,
- Emet un avis favorable à cette enquête publique.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Didier LACABANNE présente au conseil municipal une synthèse du fonctionnement du service Eau et Assainissement de la commune pour l'année 2020.
- M. Jacques FALLIERO présente au conseil municipal le compte-rendu de la réunion du 15.12.2020 du SIAEP d'Argelès et de l'Extrême de Salles.
- M. le Maire rappelle que les commissions communales constituées le 14.09.2020, peuvent se réunir afin d'engager leurs réflexions suivant une organisation à la convenance de leurs membres.

PROCHAIN CONSEIL

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 15 février 2021 à 20 h 30. Les questions éventuelles doivent être transmises de préférence par mail à la mairie avant le 8 février 2021.

La séance est levée à 23 h 00.

DÉLIBÉRATIONS :

2021_01 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021

2021_02 : DEMANDE DE SUBVENTION FAR 2021

2021_03 : PLVG ENQUÊTE PUBLIQUE : PLAN DE GESTION DU BASSIN AMONT DU GAVE DE PAU

Nom	Fonction	Signature
AGRA Maria	Conseillère municipale	P/P Serge CABAR
CABAR Serge	Maire	
ESCAFRE René	Conseiller municipal	Absent
FALLIERO Jacques	1er Adjoint au Maire	
LACABANNE Didier	2ième Adjoint au Maire	
LALLART-GROC Françoise	Conseillère municipale	
LATAPIE André	Conseiller municipal	
MESTRE Carla	Conseillère municipale	P/P Serge CABAR
MINIER Valérie	3ième Adjointe au Maire	
NOGRABAT Guillaume	Conseiller municipal	
PARROU Marina	Conseillère municipale	